

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 10 juin 2025, 19h30 à la Maison du citoyen situé au 10 Avenue Michaud.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

NATURE ET EFFETS :

D'autoriser la construction d'un bâtiment secondaire (garage) ayant une hauteur totale de 8,5 mètres au lieu du 6,7 mètres autoriser au règlement de zonage #216.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot 5 030 823 à St-Marc-de-Figuery

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figuery ces 16^{ième} jours de mai de l'an 2025.



Martine Lachaine
Directrice générale-greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 mai 2025 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 mai 2025.



Martine Lachaine
Directrice générale, greffière-trésorière